L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 10 JANVIER.

Revue des Journaux.

Nous devons au *Picayune*—et à lui seulement—la reproduction du plus énergique des articles énergiques du *Herald*, de New York, sur les affaires de la Louisiane. L'espace ne nous permet d'en donner ici que les extraits les plus importants. Nous insistons sur le mot *importants*, car le journal de M. Bennett, bien qu'il n'ait jamais été qu'une girouette politique, a cela de bon qu'il reflète invariablement, dans les circonstances graves, l'opinion des classes élevées, des financiers et des moneurs; c'est le secret de l'influence qu'il exerce dans la ville impériale et dans tous les grands centres de l'union.

Il parle d'abord du résultat de notre dernière élection :

Tous les partis, dit-il, s'y étaient soumis. Il est conséquemment certain qu'en tant qu'il s'agit du vote reçu, Mc Enery a été d'un gouverneur et que la législature fusionniste est la législature légale.

Puis il annonce que le peuple est décidé à procéder à l'inauguration de ses officiers et qu'à Pinchback, un usurpateur, après avoir vidé les arsenaux pour armer les nègres, est décidé à les en empêcher.

Nous signalons ces faits, ajoute-t-il, à l'attention du Président. Nous croyons qu'il est anxieux d'être juste envers la Louisiane et le Sud, mais de mauvais conseillers l'ont déjà placé dans une fausse position. Qu'il veille à ce que les intérêts nationaux ne le poussent pas à commettre le crime d'employer les baïonnettes et les balles fédérales pour écraser le peuple d'un Etat libre exerçant paisiblement un droit constitutionnel.

Le *Herald* stigmatise la conduite des officiers fédéraux—nos gabelons importés—et déclare qu'aucun américain digne de ce nom, aucun chrétien qui aime la justice et l'horreur de l'oppression, ne sauraient masquer de blâmer l'administration qui les soutient. La convention républicaine, continue la feuille de New-York, était présidée par le chef de la douane, les trois quarts de ses membres étaient des officiers fédéraux, les portiers étaient des marshals et des députés, le candidat à la place du gouverneur est un sénateur des Etats-Unis, le candidat à la place de lieutenant-gouverneur est un collecteur de la douane des Etats-Unis, et une grande partie des législateurs sont des officiers fédéraux. Un juge fédéral, après leur défaite, les a tous installés en invoquant l'appui des troupes fédérales.

Nous croyons que la lecture de l'article, si elle ne plaît pas énormément à M. Pinchback et à ses complices de toutes les nuances, les éclairera peut-être un peu sur des questions qu'ils ne nous semblent pas en état de comprendre si on ne les leur explique pas souvent.

Le *Picayune*, en constatant l'adoption de la résolution Sherman au sénat des Etats-Unis — résolution qui ordonne l'enquête que nous demandions—se livre à des commentaires qui nous croyons nécessaires. Nous soulignons, à quelque temps, surtout en présence des calomnies de feuilles radicales, et de la tiédeur, de l'indifférence ou de la peur des organes qui nous avaient toujours été sympathiques—que la question fût posée devant le congrès, que celui-ci publiât un instant ses préventions, prît connaissance de ce qui s'est passé en Louisiane et se montrât disposé à nous écouter avant de nous condamner. Il l'a fait jusqu'à présent; pourquoi donc le condamner avant qu'il ne soit rendu coupable de nouvelles injustices?

—Notre confrère a droit à la reconnaissance de Pinchback : il s'occupe beaucoup de lui. Le gouverneur qui, soit dit en passant, nous en a fait voir de toutes les couleurs, a pris l'obligeant rapporteur du *Picayune* de compléter le rapport de l'entrevue.

Les hommes de couleur, aurait dit l'assaillant de M. Morris Chester, commencent à comprendre le jeu des républicains blancs dont le principal but est de se servir d'eux. J'ai cédé le pas à M. Kellogg quand il s'est agi du poste de gouverneur; et, aujourd'hui ces messieurs, au moment où nous allons élire un sénateur des Etats-Unis, veulent écarter un homme de couleur en faveur d'un blanc, bien qu'ils ne puissent remporter la victoire qu'à l'aide des hommes de couleur. C'est trahir nous, injurier et lorsque les citoyens de couleur s'aperçevront qu'on fait d'eux les esclaves des républicains, ils leur résisteront.

Nous n'en croyons rien. Les hommes de la race de M. Pinchback — à quelques honorables exceptions près — ne sont toujours contentés d'une partie infime du butin que les carpet-baggers devaient à leur assistance, et n'ont jamais été, que nous sachions, des modèles de gratitude pour leurs véritables amis.

—

Le *Times* relève l'assertion de Pinchback qui attribue nos malheurs aux ennemis dont le but est d'exciter les blancs contre les noirs. Il va sans dire que notre gouverneur fonde toutes ses espérances de succès sur l'antagonisme qu'il paraît déplorer; sur l'appui des nègres qu'il ne reconnaissait pas, avec lesquels il ne frayait pas avant d'être *politicien*, qu'il traiterait en inférieurs s'il ne méprisait comme des barbares s'il n'avait pas l'intuition et ne voyait pas la nécessité de faire d'eux de dociles instruments.

Notre confrère ajoute que la plupart des hommes de couleur amenés à la surface par les déplorables événements des quatre dernières années et qui ont formé la majorité des législateurs, étaient privés de sens moral et sont laissés corrompre. La race africaine n'a rien à craindre de la suprématie des blancs : elle est leur meilleure protection et le salut de la véritable liberté. Pinchback et ses bandes voraces sont, au contraire, un danger pour les contribuables d'origine caucasienne et pour la société.

—

Il arrive souvent au *Republican* de nous donner, en guise de nouvelles, des opinions qui sont toujours du nouveau pour nous, et, très probablement, pour beaucoup de ses lecteurs. Il nous annonce, par exemple, avec ce sérieux qu'il sait prendre quand les événements ou les dépêches télégraphiques l'embarrassent ou l'inquiètent, que ses amis peuvent, du moins, se féliciter d'avoir obtenu un bon résultat et remporté une victoire en obligeant leurs adversaires à s'incliner devant l'autorité du gouvernement des Etats-Unis.

Nous l'avons respectée, il nous semble. L'organe des gabelons et les gabelons eux-mêmes devraient se rappeler tout ce qu'ils doivent à notre sollicitude. Ils sont ingrats envers nous, ils ne tarderont pas à l'être envers le gouvernement sous le drapeau duquel ils nous pillent et vilipendent, depuis quatre ans, dans une quiétude et une sécurité qui étonnent aujourd'hui le Nord, l'Est et l'Ouest.

Louisiane.

Correspondance de l'*Abeille*.

PAROISSE DE PLAQUEMINES, le 8 janvier 1873.

Notre population autrefois avait la réputation d'être une des plus paisibles de l'Etat; aujourd'hui, ce n'est malheureusement plus le cas : il se passe rarement une semaine sans que le revolver ou le couteau fasse ici quelque victime.

Il y a environ quinze jours qu'un nègre a assassiné un a tre nègre sur l'habitation Magnolia, dans le lac du Bœuf. Le jour de l'an, un nommé Louis, blanc, a d'un coup de fusil, blessé mortellement George Raper, noir, avec qui il se battait.

La roulaison est terminée à peu près partout; les cannes en général ont peu rendu, et, à quelques rares exceptions, les planteurs n'ont absolument rien gagné pendant l'année qui vient de s'écouler; heureux sont ceux qui n'ont point perdu.

On commence à comprendre ici qu'il n'y a qu'un seul moyen de gagner de l'argent, en travaillant la terre, c'est en la cultivant sur une petite échelle et en faisant soi-même avec un ou deux manœuvres. Ainsi, j'en donnerai un intérêt dans la récolte, ou quinze piastres par mois, y compris la nourriture et le logement.

Si nos planteurs et nos fermiers savent s'entendre, les affranchis seront bien contents d'accepter des gages plus faibles que ceux de l'année dernière, à quelques exceptions près. Les noirs ne peuvent citer un mois dans cette année qui ait été aussi calme, et ils ne courent risque de mourir de faim.

Jusqu'à présent, les riziers seulement sont ceux qui préparent leurs champs, afin de pouvoir les ensemencer de bonne heure; si le printemps est chaud, les semailles seront généralement terminées avant le premier d'avril dans le haut du fleuve. Le riz du Bengale de mars produit plus que celui semé en avril ou en mai.

Le Bœuf est très bas, pour la saison; cependant comme les rivières montent dans l'ouest, nous devons nous attendre à voir enfin pour les eaux atteindre le pied des levées.

Bien des lieux de chasse aient été très fréquentés cet automne, à l'heure qu'il est, ils sont en abandonnés, on n'est vraiment éloigné qu'il n'est guère pourtant d'ouvrage.

France.

LA SITUATION DES PARTIS.

Nous donnons ailleurs le discours prononcé par M. Thiers, devant la commission des Trente, le 16 décembre, deux jours après la séance du 14, dans laquelle M. Dufaure avait prononcé son fameux discours. Les déclarations de M. Thiers ont été considérées comme une atténuation du discours de son ministre. Il a de nouveau affirmé la république conservatrice.

Voici quelques extraits des journaux du 17 et du 18 qui indiquent l'état des esprits à la suite de la campagne dissolutionniste.

Un fait très significatif ; le principal argument de M. Gambetta en faveur de la dissolution était les élections partielles qui se sont presque toutes prononcées dans un sens opposé à celui du 8 février. Or, la majorité des derniers élus s'est, dans la séance de samedi, prononcée contre la dissolution. Pour Paris seulement, 14 sur 21 ont voté l'ordre du jour.

Les radicaux, dit la *Patrie*, semblent fort satisfaits du discours prononcé hier par M. Thiers, devant la commission des Trente, et la *République française* ne tarit pas d'éloges, ce matin, sur l'attitude ferme et loyale du président, qui s'est tenu invariablement sur le terrain du Message du 13 novembre. Nous estimons, pour notre part, que les radicaux sont à la fois très sincères dans l'expression de leur satisfaction et très sensés de voir les choses sous un jour qui leur est favorable. Il est en effet, aux yeux de tous les gens réfléchis et pratiques, c'est toujours le radicalisme, si l'on veut, la République, la vraie République, cette de 1791, de 1848 et de 1870 qui l'emporte haut la main. M. Dufaure a dit, il est vrai, des vérités un peu dures aux républicains ; mais jusqu'à présent les actes du gouvernement dont fait partie le garde des sceaux ne leur ont pas été aussi sévères que les discours.

On écrivait le 16, de Versailles, à la *Correspondance universelle*:

Ce qu'il importe le plus de constater et ce qui confirme davantage encore nos précédentes informations, c'est que cette séance de samedi, 14 décembre, et le vote prévu qui l'a terminée, tout en pouvant servir de prolégomènes à un *modus vivendi*, à un apaisement très désirable, ne sont encore, ni l'un ni l'autre, ce *modus vivendi* et cet apaisement, qui ne deviendront des faits réels et et consommés qu'au sein de la commission de permanence. C'est donc là, encore une fois, et seulement là qu'est la solution.

Une seconde lettre adressée à la même feuille, ajoute :

Je le répète, parce que c'est l'exacte vérité, ceux qui accusent M. Thiers d'avoir désavoué son Message par l'intermédiaire de M. Dufaure, et ceux qui considèrent la séance de samedi comme ayant définitivement scellé l'entente entre le gouvernement et la droite sont également à côté de la vérité.

M. Thiers reste fermement sur le terrain de son Message qui a été en acte trop nettement réitéré pour qu'il ait quoi que ce soit à en retrancher, qui d'ailleurs ne préjugeait aucune solution et affirmait les mêmes sentiments conservateurs que M. Dufaure a affirmés quelques jours à la tribune. Le Message n'a-t-il pas dit : "La République sera conservatrice ou elle ne sera pas." Ces neuf mots sont tout un programme et résument toutes les déclarations de M. le garde des sceaux.

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu le 16 dans chacun des quinze bureaux :

Présidents : MM. le général Changarnier, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, Andrieux de Kerdrel, le comte Daru, le duc d'Aumale, Carnot père, le duc de Broglie, Lonce Lavergne, Barbie, le marquis le Chasselonp-Laubat, Leblond, le général Martin des Pallières, Marcel (du Pas-de-Calais), Vitet et Lucien Brun.

Secrétaires : MM. Eugène Tallon, Adnet, Acloque, Adrien Léon, Raul Besson, Silva, E. Ferray, de Malartre, Emile Carrey, Arthur de Chabaud-Latour, Tassin, Savary, Margaine, Hervé de Saisy, de Cazenove de Pradine.

On voit que presque tous les présidents nommés appartiennent à la droite et au centre droit.

On lirdans le *Siècle*:

Quelques personnes nous demandent si le débat qui a lieu aujourd'hui à Versailles doit arrêter le pétitionnement.

Au contraire

Pendant que le *Siècle* affirme, dit la *Patrie*, qu'il importe que le pétitionnement dissolutionnste reprenne son mouvement actif, nous croyons savoir que les comités radicaux des centres ouvriers de Paris, qui du reste avaient blâmé comme trop hative cette campagne contre l'Assemblée, ont fait auprès des députés de l'extrême gauche une démarche ayant pour but de les engager à enrayer le mouvement, au moins à Paris. Il y a donc lieu de croire que nous allons avoir au temps d'arrêt dans cette agitation néfaste pour les intérêts du commerce parisien, dont la situation est des plus difficiles. Nous parlons surtout du petit commerce de détail.

D'après les plus sérieuses informations, les déclarations de M. Dufaure auraient été, quant à l'esprit, arrêtées en conseil des ministres, mais éventuellement, et, dans le cas où elles prononcées sur la tribune que prendraient les débats; seulement le garde des sceaux se serait exprimé avec plus d'énergie qu'on ne s'y attendait, ce qui n'aurait pas été du goût du Maître, le président, dont les intentions auraient été dépassées.

On dit que plusieurs représentants appartenant à la gauche se proposent d'avoir une explication avec M. Thiers pour obtenir du président quelques explications sur le discours de M. Dufaure.

Voici un double détail dont nous garantissons l'authenticité :

Vendredi soir, M. Thiers disait à M. Guizot en substance :

"Je crois que mon gouvernement a pris la meilleure attitude possible, celle de l'abstention. Je ne puis me mettre à dos le million d'individus qui, naguère, signaient les pétitions dissolutionnistes."

Samedi, à six heures du soir, le président tenait encore le même langage devant les personnes qui l'entouraient, cependant....

On cite deux mots de M. Gambetta, prononcés à l'issue de la séance de nuit. S'adressant à un membre du centre droit, il aurait dit : "Vous vous croyez un pouvoir neuvième!" Vous n'êtes même pas un pouvoir. Avant deux mois, vous serez emportés par une tourmente.... parlementaire. Il aurait ajouté après une pause : "A un des siens, l'ex-dictateur aurait dit : "Ce n'est pas la dissolution ; mais c'en est la préface. Je ferai le livre."

On nous écrit de Versailles que le langage de M. Thiers, à la réunion du Thier, tout en d'avoir satisfait la majorité de la commission des Trente.

Une partie de la commission inclinerait à donner satisfaction aux projets du président de la République ; le plus grand nombre, au contraire, resterait ferme dans son programme et dans l'attitude qui a déjà assuré aux conservateurs des succès importants.

Cette division, à laquelle les amis de la présidence travaillent par tous les moyens, paraît bien regrettable. On prétend que certaines offres, certains engagements personnels très importants sont mis en jeu pour ébranler la résistance de ceux qu'on espère rallier au pouvoir.

Un des amis les plus intimes de M. Thiers, qui cependant n'a pas reçu pour lui aujourd'hui, disait hier matin à quelques membres de la majorité :

— Eh bien ! vous êtes contents ! Vous avez fait un prisonnier. Tâchez de le garder plus longtemps que celui que nous avions fait nous-mêmes.... et qui s'appelait M. Thiers.

Le *Soir* annonce que l'on fait, au palais de l'Elysée, des préparatifs pour l'arrivée de M. Thiers, qui viendrait passer à Paris le temps des vacances de Noël et du nouvel an. M. le président de la République quitterait Versailles le 23 décembre et prolongerait son séjour dans la capitale, jusqu'au 6 janvier.

France.

COMMISSION DES TRENTE.

DISCOURS DE M. THIERS.

Séance du lundi, 16 décembre 1872.

Présidence de M. de Larcy.

M. le Président de la République est M. le garde des sceaux se sont rendus au seuil de la commission vers les 1 heure 1/2.

M. Thiers a donné à la commission des explications très étendues, dont voici le résumé :

—

(La version sommaire que nous avons publiée ce matin, du discours de M. Thiers, est celle qui nous avait été envoyée, en toute hâte, de Versailles. Elle se donnait qu'une physionomie encore imparfaite de cette très importante déclaration. En voici une autre, beaucoup plus complète, qui nous parvient par le journal le *Soir*, et qui, nous pouvons l'affirmer, reproduit, *très exactement*, les paroles prononcées par M. le Président de la République.)

DISCOURS DE M. THIERS.

M. Thiers.—Si vous voulez nous écouter avec une pleine liberté d'esprit, nous vous parlerons, nous, avec une entière autorité et le désir de nous entendre avec la commission.

Le point de départ, c'est le Message ; et, bien que sa pensée ait été expliquée plus d'une fois, dans des sens divers, je veux et je dois vous dire nettement quelle a été la pensée du Message.

Il y avait, dans les temps derniers, un véritable apaisement. Vers la fin de la session, des incidents venus de toutes parts ont posé la question de la nécessité de donner au gouvernement actuel des organes vitaux ; les élections partielles inquiétaient certains esprits ; ils se disaient : que ferait-on si ces élections devaient se généraliser. Il y avait naturellement dans toutes les bouches ces mots : "Que faire ?" et moi, j'étais assailli véritablement par ces mots-là; je répondais : "Nous, nous n'avons rien à proposer ; nous sommes le gouvernement ; nous sommes bien aussi députés ; nous ne devons pas nous taire, mais nous devons attendre que l'Assemblée, véritablement souveraine, prenne la première la parole." On a vu paraître alors des propositions diverses ; c'est dans ce moment que le gouvernement a dit se prendre dans le Message. Nous sommes bien, nous, ce que nous voulons ; mais nous n'avons voulu dire que quelques mots sur ces prétentions de l'avenir qu'il fallait prendre ; nous n'avons pas voulu indiquer la solution. Nous avons demandé à l'Assemblée si elle ne voulait pas songer à l'avenir, non à l'avenir éternel, mais à l'avenir de quelques années.

Nous n'avons pas voulu trancher la question de la république ou de la monarchie pour toujours ; j'ai cru qu'il fallait dire uniquement : "Voir ce dont nous avons à proclamer la République ; employons-nous seulement à la rendre viable, solide, durable, mais durable dans un sens pratique." Il y aurait de la part de la fédération présente une véritable imprudence à décréter qu'elle fonde pour un avenir éternel,—non. Elle doit seulement s'occuper de consolider ce qui est et de lui assurer la solidité et la durée la plus longue possible. Pour moi, je crois à la nécessité de fonder pour l'avenir ; je ne croyais pas, je ne crois pas à un avenir aussi sombre qu'on le dit ; je crois qu'il serait rassurant si l'on savait se borner à faire ce qui est nécessaire. Ainsi, je crois qu'il faut songer à organiser deux Chambres. Une seule Chambre ne peut donner à un gouvernement une vie paisible. Le salut de l'avenir, est d'abord dans la création de deux Chambres ; et, plus on redoute l'avenir, plus on doit songer à organiser un gouvernement fait en prévision même de cet avenir.

Je le demande à tout homme sensé, qu'on soit pour la République ou la monarchie, peut-on se laisser placer en face d'une Chambre unique, d'un pouvoir exécutif issu de cette Assemblée, et pouvant disparaître au premier souffle ? Sans doute, la constitution Rivet m'a donné un pouvoir aussi long que celui de l'Assemblée ; je pourrais l'invoquer, ce droit-là; mais ma dignité ne me permet pas de le faire. Je ne suis qu'un premier ministre, et mes collègues pensent comme moi que, si le désaccord naît entre nous, nous devons nous retirer ; mais on ne peut laisser se prolonger une telle situation extraordinaire ; mais nous sommes en fait dans l'extraordinaire !

Y a-t-il quelqu'un qui, devant cette situation, dise : "Nous ne voulons rien faire—nous voulons laisser le pays dans cette situation—une Chambre unique, en face d'un pouvoir exécutif issu d'elle, et qu'elle peut priser à toute heure." Non, il est impossible de ne rien faire, surtout quand on appréhende beaucoup l'Assemblée future ; le désir de faire quelque chose doit répondre surtout aux craintes qu'on a de l'avenir.

Je l'affirme donc :

Le Message a répondu aux nécessités de la situation, aux désirs de l'opinion ; je ne cherche pas à me justifier ; j'agis avec bonne foi. Je n'ai pas à justifier mes intentions ; je suis en pays ami ; je parle conience ; j'ai la conviction d'avoir rempli un grand devoir : cela me suffit.

Eh bien ! quand je demandais : "Y a-t-il quelque chose à faire ?" on m'a répondu : "Oui, il faut organiser la grande chose qu'on nomme la responsabilité ministérielle."

Je me permets de le dire : cela n'était pas sérieux ; le garde des sceaux l'a dit avec cette parole qu'il a seul : "la responsabilité ministérielle, elle est dans la loi, elle est dans les faits. Ministres et Présidents sont responsables, et nul d'entre eux ne songe à résister au moindre vouloir de l'Assemblée ; chacun d'eux est prêt à partir au moindre signe de mécontentement."

Donc, en face de ces prononcés d'avenir, que je signalais plus haut, je le demande, est-ce donner une réponse satisfaisante, que de leur opposer l'organisation de la responsabilité ministérielle ? Non, non, rien, quant à cela, ne peut inquiéter les esprits sérieux, et, dans l'avenir, ce n'est pas cela qui pourra jamais inquiéter les bons citoyens.

Aussi, je l'avoue, nous avons été étonnés quand on est venu nous dire que le besoin le plus pressant du pays était d'organiser la responsabilité ministérielle ; je ne l'ai pas été blessé, mais j'ai dit : "ce n'est pas sérieux—non, alors, ce n'est pas sérieux."

Mais on m'a dit : "En venant à l'Assemblée, vous vous exposez à entendre des choses désagréables."

Je suis reconnaissant de cette bonne intention ; mais il y a quarante ans que mes oreilles sont habituées à entendre des choses désagréables, et cela ne me fait rien ; puis mon absence absolue des débats parlementaires, loin d'empêcher les crises, doit les provoquer ; si, lorsque vous discutez la loi sur l'armée, vous m'avez condamné à ne pas prendre part à ces débats, vous auriez fait votre loi ; mais, une heure après, j'aurais donné ma démission.

Je suis venu ici : j'ai lutté parmi vous ; j'ai réussi à vous convaincre, et la crise a été évitée. Il en a été ainsi pour la question de l'impôt sur le revenu. Donc, en m'empêchant de venir, vous n'empêchez pas les crises : vous les rendez inévitables.

Je viens ici, malgré des répugnances peu motivées ; soutenir des convictions profondes sur des vérités nécessaires ; je suis votre premier ministre, je dois gouverner avec vous : vous ne pouvez donc me dire : "allez vous-en; taisez-vous," ou bien même : "vous viendrez quelque fois." Non, je ne comprends pas cela.

Cependant j'ai un tel désir de l'accord, que je suis prêt à tout examiner avec vous : je sens le danger immense d'une commotion, et si l'on trouve un moyen de satisfaire ce besoin de certains esprits que je ne comprends pas, si l'on trouve un *modus vivendi* qui le trouvera peut-être à Versailles, bien qu'on ne l'ai pas encore trouvé à Rouen, je suis prêt à l'examiner.

Mais enfin, je le répète,—ne voulant pas vous blesser—en vérité, en vérité, cela n'est pas sérieux : cela est dirigé contre moi seulement.

M'accorder un véto qui me permettrait de lutter deux ou trois mois contre vous, ce n'est pas sérieux. Si vous voulez nous discuter ici, sans discuter avec nous, ce serait un interrogatoire, ce ne serait pas raisonnable ; il faut pouvoir discuter ici, entre nous, et que vous ne vous en teniez pas à une décision que vous avez prise dans ce sens, et que vous ne me refusiez pas à subir un simple interrogatoire.

M. de Larcy proteste que ce ne soit point là les intentions de la majorité.

M. Thiers : Oh ! je le sais, vous êtes bien trop polis pour exprimer ainsi des choses ; mais au fond, c'est cela. Vous connaissez l'amendement de M. Dufaure ; mais je veux vous le relire :

"Une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle."

Ce n'est donc pas seulement la responsabilité ministérielle que vous avez à examiner, mais les attributions des pouvoirs publics et surtout, non pas des pouvoirs publics actuellement existants, mais aussi des pouvoirs publics qu'on peut prévoir et constituer.

On nous avait offert un amendement : étudiant une réforme de la Chambre public actuellement existants—nous l'avons refusé.

Notre devoir c'est, non de proclamer, mais d'organiser la "République conservatrice" ; cet adjectif est nécessaire ; je ne prétends pas qu'il faille faire une Constitution en 300 articles ; — non, cette diversité, cette fécondité des faiseurs de projets de Constitution nous impose le devoir de nous borner à certains articles sur lesquels nous, nous devons être parfaitement d'accord : donc il n'y a pas à s'occuper de la forme. Il n'y a personne qui veuille mettre la Monarchie à la place de la République ; on ne peut pas faire autre chose : il faut reconnaître la nécessité de faire la République.

Ceci posé, est-il possible de n'établir qu'une seule Assemblée, en face d'un pouvoir exécutif ? Non. — Il faut donc deux Assemblées.

Je ne crois pas non plus qu'on puisse contester cela ; le grand péché du Message, c'est d'avoir développé ces pensées. Je sais bien que ce n'est pas moi qui le produrait presque pas donner la vie à cette forme de gouvernement.—Eh bien ! je n'admets pas ce système ; il faut en prendre son parti, il faut lui donner le nécessaire ; il faut prendre résolument sa décision. Je suis un monarchiste qui a pris résolument son parti ; il faut rendre la République viable, praticable, utile ; il faut donc donner à cette forme de gouvernement,—qui vous plaît ou vous déplaît,—ce qui lui est nécessaire pour vivre et bien vivre.

Faire ce que j'appelle les choses nécessaires, indispensables, est-ce faire son testament ? Non, l'Assemblée peut faire des lois fondamentales sans penser à se retirer, sans qu'il y ait pour elle nécessité de se dissoudre. Mais je reviens au fait. Il ne faut pas le nier : à quelques rares exceptions près, dans l'Assemblée, on sait qu'il faut deux Chambres,—on le sait, on le pense, on n'y résiste que par le déplaisir de fortifier la forme actuelle du gouvernement.

Mais on me dit : "Comment constituer ces deux Chambres ?" Oui ! si le principe est admis, sur la manière de faire sortir ces deux Chambres du pays, il sera aisé de se mettre d'accord. Mais, avant, il faut s'entendre sur le fond. Après l'organisme, il y a autre chose, non pas de plus important,—tout est nécessaire dans le mécanisme gouvernemental ; il en est de lui comme d'une machine : tous les rouages sont nécessaires. Mais il y a à régler les attributions, qui sont chose importante. Il faut prendre les attributions de chacune des deux Chambres. On dira de l'une : celle-ci est la Chambre conservatrice, qui réalisera ; celle-ci, c'est la Chambre démocratique, qui représentera le progrès légal. L'une résistera, l'autre poussera en avant ; c'est une loi de la nature.

On peut répartir les attributions entre elles ; mais, avant d'en arriver là, il faut être fixe sur le principe. Permettez moi une hypothèse : si vous donnez à l'une de ces Chambres le pouvoir de dissolution, ah alors, oui, je suis tranquille, parce que cette Chambre s'entendra avec le pouvoir exécutif. Croyez-le : le pouvoir exécutif est et sera toujours conservateur. Le pays est sage ; ce sont les partis qui ne sont pas sages.—Eh bien ! tout sage qu'il est, il ne serait peut-être pas capable de nous donner une très bonne Chambre ; moi, je ne crois pas à une mauvaise Chambre, je ne crois pas à une Chambre de communeux ; mais, enfin quelle qu'elle soit, avec le pouvoir de dissolution, on en aurait toujours raison et le pays ne se prononcerait pas.

Donc le vrai besoin des conservateurs ce n'est pas d'éviter que de toutes parts ils ne viennent à l'Assemblée, c'est d'organiser quelque chose qui, après vous, subsistera. Il vous faut des institutions régulières — là est votre seule chance de salut, vous n'en trouverez même pas dans le choix d'un dictateur. Et puis, où le prendriez-vous, ce dictateur ? Vous n'avez pas même cette ressource de la République romaine, d'aller chercher un grand capitaine, retourné à la charrue. Je regarde autour de moi ; je cherche ce grand capitaine et je ne le trouve pas. Non, non, il vous faut des institutions régulières ; tout est là.

Oh ! si vous vouliez faire cela et, après, établir la responsabilité ministérielle, je suis prêt à travailler avec vous ; je suis prêt à examiner cela avec vous. A propos de l'amendement Dufaure, sur le terrain de la pure et simple discussion, il sera adopté ; un ordre au sort dès cours civiles, lequel, leur paiement de ses frais, transmettra l'ordre au greffier de la cour, lequel délivrera le compte et touchera ses frais.

Le soupçonné signale aux délinquants l'avantage de s'acquitter sans retard, car en le faisant, ils éviteront une nouvelle accumulation de frais et aideront la ville à sortir de ses embarras actuels.

Le taxe de 1871 sera payée dès maintenant par le passé, dans la proportion de $1.85 cet certificats d'allocations, en mandats ou en argent et de taxes, et le reste de $1.20 en monnaie courante.

LOUIS SCHNEIDER,
Administrateur des Finances.

20 déc—10f

Notice to Tax Payers.

Department of Finance,
City Hall, December 20th, 1872.

THE undersigned having assumed charge of the Department of Finance, respectfully informs all persons who have not paid their city taxes for 1871, that they can do so by the following manner, viz :

Open account to this office of the amount of the bill, interest and advertising, an order will be issued to the Civil Sheriff, who will, upon payment of the amount, cancel the bill and the Tax Collector, who will deliver the bill and collect his fees.

The undersigned would also suggest to delinquents the advantage of an early payment of their bills, as they will thereby prevent a further accumulation of costs, and help to extricate the city from her present embarrassed state.

The taxes of 1871 can be paid in the following manner, viz : $1.85 in Assessment Certificates, Police, School and Tax Warrants, and the balance, or $1.20 in cash.

LOUIS SCHNEIDER,
Administrator of Finance

dec19—10f

Grand Déballage de Beaux Meubles

Au coin des rues Dauphine et Conti.

MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de noyer, acajou, palissandre, ébène, Marie Antoinette, impériale, broderie verte en satin damassé, moins de la moitié de prix ordinaire, le tout dans le dernier goût, au magasin de M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Conti.

L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, qui seront, du reste, satisfaits pour le prix.

Défiez de charge aussi des réparations de meubles et de glaces, ouvrage soigné et prix modéré.

Janv—1m

AUX PLANTEURS. — AUX JARDINIERS

BLOOD FERTILIZING WORKS

JOHN DOLHONDE.

CETTE manufacture d'engrais, établie aux Abattoirs, est maintenant en pleine activité, et, dès à présent, en mesure de suffire à toute demande.

Ce nouvel engrais, presque exclusivement composé de sang, est plus riche en principes actifs que ceux de ceux répandus jusqu'à ce jour dans le commerce.

Il convient spécialement aux terres épuisées par des récoltes successives de canne et de coton.

CHAS. IJE RUYER, Agent,
H. Gallier Court.

4 déc—2m Lock Box 801, N. O.

Il était attendu depuis longtemps—il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL.—C'est le meilleur, le plus économique, le plus utile des microscopes pour les amateurs, les jeunes, les adultes, les étudiants, pour reconnaître l'argent contrefait et découvrir les merveilles du monde microscopique.

Il est à l'usage des médecins, des professeurs, des étudiants et des familles. On n'a pas besoin d'ajuster le foyer, on qui permet à la vue de s'en servir d'autres microscopes, qui n'ont pas plus de force, coûtent 50.00 piès et du tantage et il est si difficile d'en comprendre le mécanisme que les hommes de science seuls peuvent l'employer.

On est toujours satisfait du Microscope Universel. Il ne coûte que $10 et on le reçoit en, par la poste. Demande d'agents partout. S'adresser à

D. L. STAPLES & CO.,
Alice, Michigan.

19 oct—4m

ED. L. ZELL, Fre de Ste-Cruz. — J. R. TORCANO, Ex commégnie.

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Intermédiaires de cigares de la Havane et de produits de la Havane, 42, coin des rues Chartres et Conti, Nouvelle-Orléans. Lock Box 27 de la poste de Poste.

8 déc—3mois

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur

Samedi, 11 Janvier 1873.

—Matinée à Midi—

LA GRACE DE DIEU,

Drame en 5 actes.

Les portes seront ouvertes à 11 heures.

—Soir, 8 heures—

LES JOCRISSES DE L'AMOUR,

Vaudeville en 3 actes.

10 jan—2f LA PAPILLONNE.

Académie de Musique.

DERNIERES SOIREES DU

GRAND CIRQUE DOUBLE,

ROBINSON ET SEBASTIAN.

Tous les Artistes—ETOILES réunis dans la même soirée.

VENDREDI—Bénéfice de JAMES ROBINSON

SAMEDI—Dernière MATINÉE DU CIRQUE.

LUNDI, 13 janvier—LYDIA THOMPSON.

10 janv—

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.....BOB DE BAR.

Ventredi soir, 10 janvier 1873.

Bénéfice de SOL SMITH RUSSELL.

Le célèbre Placide Rogers, le chanteur des chansons comiques, M. Russell, le plus grand comique et mime de scène.

Mercredi : Bénéfice de la Famille Rogers. Vendredi : Bénéfice de M. Russell.

M. Jh. LINGARD COMPAGNIE.

L'ouverture commence à 7½ heures et demie.

10janv—

Théâtre des Variétés.

Seul locataire.....Lawrence Barrett

LAWRENCE BARRETT

Pour la Semaine commençant le 6 janvier.

LUNDI ET MERCREDI SOIR, MERCREDI, Midi.

HORDALE.

MERCREDI et JEUDI SOIR—JULIUS CÆSAR. Vendredi et Samedi à midi—MARBLE HEART. Samedi soir—JULIUS CÆSAR.

Lundi, 13 Janvier, M. BARNETT dans le rôle d'ENOCH ARDEN.—La première des actrices de l'époque, CHARLOTTE CUSHMAN, visite à la Nouvelle-Orléans.

4janv—

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée ; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port, le reçoit en ses 25 cents. N'adresser au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans.

Déc—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI — CONTI 91

Champion Costume Store of America,

VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Domino bruche en satin de Lyon, Damas et velours, tels que :

Rois, Princes, Dieux, Déesses, Reines, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc. etc.

Ours, le Grand Cœur, Lucifer avec sa suite

Magicienne, Diable, Démons, Singes Cœur, Moutres, Démons, Singes

Mandrin, Fantoches, Arlequins, Pierrots, Bouffons, Bouffonnes, etc. etc.

Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 Rue Conti 91

1er déc au 19 mars—

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

Mme SOUBADE,

176, rue du Canal,

informe les dames, en nombreux clientèle et le public qu'elle vient de prendre de son voyage de France et de rentrer avec les articles d'une fraîcheur et d'une fraîcheur parfaites qui lui permettent de satisfaire toutes les personnes qui lui honorent de leur confiance. Elle vient d'ouvrir un splendide assortiment de Corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Jupons, de Jupons de Bijouterie et d'articles de fantaisie ; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des coûtes modérés, et elle vient de recevoir un nouveau modèle de Corset, et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier.

2déc—3m

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 36 et 38 de la rue Royale,

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et meubles de salle à manger, en bois de palissandre et noyer, meubles ordinaires de toute espèce, au prix coûtant,—vu leur cause de changement de commerce.

4déc—3m

H. BIEE,

STOCK BROKER.

No. 33 Carondelet street, bank office.

State and City Taxes paid at a liberal discount.

10 juin—1an

ETAT DE LA LOUISIANE,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce vingt-sixième jour de Décembre de l'année mil-huit-cent soixante-dix-huit.

Parévant moi, MARCELT. DUCROS, notaire public dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, fut et le Dominique Fabre, commissionné et assermenté,

A été présente M. CHARLES ROMAN, président et représentant de la Compagnie d'Assurance "LA NAIAMADIENNE"